



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2008

L'an deux mil huit, le jeudi treize novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le sept novembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **21**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Thierry MOUCHARD

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Laurent VINCELOT, Thierry MOUCHARD à Alain THUILLIER.

Secrétaires de séance : Bernard BARAUD, Daniel RABOTEAU.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU 2009

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2002, la commune a signé un contrat d'affermage pour la gestion de son service eau et que le prix comprend différentes redevances, une part SAUR et une part Collectivité.

BESOINS INVESTISSEMENT 2009 ET ANNEES SUIVANTES

OPERATIONS	DEPENSES TTC/AN	2009	2010 et suivants
DIAGNOSTIC RESEAU EAU	53 800	53 800	0
CHAMBRES DE COMPTAGE	32 300	32 300	0
BRANCHEMENTS PLOMB (300 000 € / 5 ANS)	60 000	65 000	60 000
RENOUVELLEMENT A.E.P (36 KMS à 102 000 € LE KM à RENOUVELLER SUR 100 ANS - AGE MOYEN DU RESEAU = 40 ANS) SOIT 0.6 KM/AN	62 000	0	62 000
CREATION A.E..P (50 000 € HT/km, soit 59 800 € TTC)	20 000	20 000	20 000
TOTAL	228 100	171 100	182 000

Il est précisé que le renouvellement des branchements plomb dans la rue principale représente un budget de 82 000 €.

Une rapide prospective sur le budget 2009 permet de constater que les besoins ne peuvent être satisfaits sans augmentation du prix de l'eau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	Pas d'augmentation	+ 5 %	+10%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500	2 500	2 500
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 000	75 000	75 000
66 CHARGES FINANCIERES	12 000	12 000	12 000
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	2 000	2 000	2 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68 300	76 100	81 700
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	159 800	167 600	173 200

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	Pas d'augmentation	+ 5 %	+ 10 %
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	111 800	119 600 (+7 %)	125 200 (+ 12 %)
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	48 000	48 000	48 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 800	167 600	173 200

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	Pas d'augmentation	+ 5 %	+ 10 %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000	1 000	1 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS (BESOINS ESTIMES A 171 100 €)	142 350	150 150	155 750
16 EMPRUNTS ET DETTES	28 000	28 000	28 000
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)	5 000	5 000	5 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	176 350	184 150	189 750

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	Pas d'augmentation	+ 5 %	+ 10 %
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA	2 800	2 800	2 800
13 SUBVENTIONS DIAGNOSTIC + CHAMBRES COMPTAGE	51 250	51 250	51 250
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	68 300	76 100	81 700
R001 SOLDE D'EXECUTION +	54 000	54 000	54 000
TOTAL	176 350	184 150	189 750

En 2007, l'augmentation votée était de 15 % sur la consommation et de 10 % sur l'abonnement

En 2008, l'augmentation votée était de 10 % pour la consommation et 5% pour l'abonnement.

Les recettes basées sur les tarifs 2007 =

- 1^{er} acompte 2007 (versé en 2007) : 24 279.00
- 2^{ème} acompte 2007 (versé en 2007) : 13 380.00
- 3^{ème} acompte 2007 (sur budget 2008) : 18 345.00
- Solde 2007 (sur budget 2008) : 48 925.63
- **Soit un total de 104 929.63 €**
-

Les recettes connues basées sur les tarifs 2008 :

- 1^{er} acompte 2008 : 28 722.00
- Estimation 2^{ème} acompte 2008 (à percevoir en décembre 2008) : 15 800.00
- 3^{ème} acompte et solde 2008 non connus à ce jour (à percevoir sur budget 2009)

PROPOSITIONS

CONSOMMATION	TARIFS 07	Tarifs 08	Tarifs 09 Conso + 5 % Abonnt + 5 %	Tarifs 09 Conso + 10 % Abonnt + 5 %
0 à 50 M3	0.2561	0.2817	0.2958	0.3099
51 à 200 M3	0.5986	0.6585	0.7193	0.7244
201 à 500 M3	0.5878	0.6466	0.6789	0.7113
+ DE 501 M3	0.5786	0.6365	0.6683	0.7002
TARIFS FUITE	0.2959	0.3255	0.3418	0.3581
ABONNEMENT	35.07	36.82	38.66	38.66

Céline VALEZE indique qu'à l'examen des pièces comptables, il semble que des éléments de dépenses et de recettes n'aient pas été pris en compte, et notamment la création de nouvelles constructions.

Elle propose de reporter les investissements de renouvellement du réseau prévus en 2009, après le changement des branchements plombs qui lui devrait s'achever en 2012.

Madame le Maire indique que l'incidence des nouvelles constructions sur les recettes de l'eau est difficile à évaluer. Elle précise que, dans la présentation préparée en concertation avec Madame VALEZE, les investissements liés au renouvellement de réseau n'ont pas été prévus en 2009. Elle accueille favorablement la suggestion de reporter les travaux de renouvellement de réseau après les travaux de remplacement des branchements plomb.

Alain THUILLIER indique que lors de la dernière intervention du représentant de la SAUR M. Jean-Jacques LABROUSSE, le taux de fuite de notre réseau était jugé très bas. Ce qui laissait à penser que notre réseau était en bon état, que nous pouvions temporiser son renouvellement et de ce fait ne pas augmenter l'eau cette année. Madame le Maire rappelle que la vétusté du réseau laisse à penser que le « bon état » du réseau est tout relatif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une nouvelle augmentation pour l'année 2009 de 10 % pour la consommation et 5% pour l'abonnement.

Ont voté pour l'augmentation : 13, contre : 10

AUTORISATION DE SIGNATURE PROCES-VERBAL DE DETRANSFERT DE LA SALLE DE SPORT

La salle de sport a été détransférée le 01.01.2008. Toutefois, en raison de nombreux désordres constatés sur le bâtiment, le conseil municipal n'avait pas autorisé Le Maire à signer le procès-verbal de détransfert.

Des recherches de solutions ont été entreprises en collaboration avec les services techniques de la CAN et un dossier d'indemnisation est en cours auprès de l'assureur dommage-ouvrage SMABTP.

Il est maintenant proposé de régulariser administrativement ce détransfert en autorisant madame le Maire à signer le procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre la signature du procès-verbal de détransfert tant que tous les désordres constatés dans ce bâtiment ne seront pas réglés.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SECRETARIAT DE MAIRIE POUR LA CAN

Des conventions de mise à disposition de services – secrétariat de mairie – avaient été conclues avec les communes membres de la CAN pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008. L'indemnisation de la Commune pour ces mises à dispositions est de 4 500 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

EXTENSION RESEAU D'EAU RUE DE LA MOTTE SAINTE ET REPRISE DE DEUX BRANCHEMENTS PLOMB

Une extension de 60 mètres de canalisations est nécessaire pour l'alimentation en eau potable d'une nouvelle construction impasse de la Motte Sainte. A l'occasion de cette extension, il est possible de remplacer deux branchements plomb.

Le montant des travaux proposés s'élève à :

- extension = 4 381.60 € HT
- reprise de deux branchements (dans le cadre du marché à bons de commandes en cours) = 738.40 € HT
-

Quelques membres du conseil observent que le tarif du changement pour deux compteurs est inférieur au tarif moyen prévu à partir du bordereau du prix du marché (environ 1000€ par compteur).

Alain THUILLIER et Christian TALON indiquent que le prix réel d'une reprise de branchement plomb est certainement plus proche que le prix de référence moyen retenu dans le cadre du marché en cours !

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à passer les commandes correspondantes. Les travaux seront imputés au chapitre 23 immobilisations en cours de la section d'investissement du budget eau.

NOM DE RUE – LOTISSEMENT RUE DU RABIOU (face à la gendarmerie)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de donner un nom à la rue qui dessert le lotissement en cours de construction en face de la gendarmerie et qui comprend 22 lots. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette voie : « impasse des mûriers ».

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

L'association « CROQUEURS D'ART » présentera un spectacle le 23 janvier 2009 à la salle polyvalente : « LA MAGIE S'EMMELE ». Ce spectacle proposé gratuitement à la commune est en cours de création et les répétitions ont lieu à la salle polyvalente. Une négociation avec la Commission Animation a permis la présentation gratuite du spectacle en échange de la mise à disposition gratuite de la salle pour les répétitions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle pour l'ensemble des répétitions.

Une discussion est engagée sur la transparence des opérations comptables et il est suggéré de faire payer une location aux associations à chaque utilisation ; location qui serait, bien entendu, compensée par l'attribution de subventions communales.

Alain THUILLIER indique qu'il ne remet pas en cause l'action de gratuité, mais qu'il serait nécessaire de mieux identifier les dépenses en général, ceci afin de mieux maîtriser nos coûts. Il indique aussi qu'une facturation fait plus facilement prendre conscience à l'utilisateur du coût des biens ou services mis à sa disposition.

Messieurs Laurent VINCELOT et Alain CHAUFFIER interviennent pour dire qu'il convient de ne pas confondre le suivi rigoureux des dépenses voulu par Madame le Maire et le subventionnement des associations qui se fait sur projet et doit garder de la souplesse et permettre des initiatives ponctuelles.

Le conseil municipal, après discussion, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de cette salle pour l'ensemble des répétitions de l'association « LES CROQUEURS D'ART ».

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR LA TRAVERSEE RUE DU STADE

Des travaux d'adduction d'eau potable pour la traversée de la rue du stade en vue d'une urbanisation future sont opportuns avant la réfection de la voirie.

Ces travaux s'élèvent à 2 120.00 € ht pour une traversée de chaussée de 12 ml.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande.

La dépense sera affectée au chapitre 23 de la section d'investissement du budget eau.

Messieurs TALON et THUILLIER notent que, non seulement le devis est présenté au conseil une fois les travaux terminés, mais que le principe de ces travaux avait été décidé lors de la

dernière réunion de coordination de travaux de juin 2008. Ce qui exclut de fait toutes réclamations ou discussions auprès de l'entreprise, et rend inutile l'avis du Conseil Municipal. Madame le Maire dénonce à son tour la pratique de certaines entreprises de transmettre un devis après réalisation des travaux.

Après discussion sur le montant du devis et sur les pratiques commerciales de l'entreprise, le Conseil Municipal a voté : pour : 18, contre : 5.

TRAVAUX DE SECURITE RUE DU STADE

Un point sur les travaux et les financements des travaux liés à l'opération de réduction de la vitesse et d'amélioration de la sécurité rue du stade a été présenté le 3 novembre dernier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le contenu des travaux à prévoir afin que les services de la DDE puissent établir le dossier de consultation des entreprises.

Les crédits nécessaires devront être inscrits en section d'investissement opération 154 – travaux de sécurité du budget principal de l'exercice 2009.

Le montant estimé des travaux s'élève à 217 480 € HT comprenant :

- la création d'un giratoire : 104 400 €
- les trottoirs rue du stade : 67 400 €
- la création de 2 coussins Berlinois rue du stade : 21 415 €
- trottoirs rue des Moulins : 24 265.00 €
-

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité de retenir :

- la création d'un giratoire : 104 400 €
- les trottoirs rue du stade : 67 400 €
- trottoirs rue des Moulins : 24 265.00 €
- EN TRANCHE CONDITIONNELLE = la création de 2 coussins Berlinois rue du stade : 21 415 €

L'estimation précédente étant de 142 000 € HT, le contrat de maîtrise d'œuvre doit également faire l'objet d'un avenant, portant la rémunération de la DDE à 6 555.00 € HT au lieu de 4 432.50 € comme précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{Eme} CLASSE

Madame le Maire, considérant les renouvellements de contrats d'intérim pour faire face à un manque de personnel depuis le décès d'un agent et le départ en retraite d'un autre agent, demande au Conseil Municipal de délibérer en vue de la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2009 à temps complet.

Une discussion est engagée sur l'opportunité de créer un tel poste, certains membres du conseil préconisant d'attendre encore quelques mois afin de mieux cibler les besoins.

Le contrat d'intérim pouvant être renouvelé jusqu'en juin 2009, plusieurs membres du conseil proposent de mettre à profit cette période afin de tester les capacités, les compétences et la motivation de l'agent pressenti pour ce poste. Madame le Maire estime que si on prolonge l'intérim jusqu'à cette date, l'agent en place risque de rechercher un autre emploi moins précaire alors qu'il donne entière satisfaction et a déjà acquis une expérience professionnelle au sein de l'équipe.

Alain THUILLIER explique que, lors de la réunion des commissions « personnel » et « travaux » aux ateliers de la Clielle, il a pu avoir un entretien tout dernièrement avec

l'ensemble des personnels concernés. Il a constaté que l'action consistant à s'approprier les activités de ces agents est engagée. Il a pu percevoir aussi, au travers les propos du groupe, l'action entreprise par Raymond CAILLETON pour développer la motivation des agents. En revanche il lui semble évident que l'évaluation des activités et de leurs répartitions est loin d'être encore identifiée, et que la mise en adéquation des moyens et des matériels n'est pas clairement établie. Il propose donc d'établir rapidement la liste des activités et compétences que cet agent doit remplir à terme, de mettre ce personnel en situation et de lui fixer un objectif de réussite.

Madame le Maire estime que cela ne remet pas en cause le besoin de main d'œuvre pour les multiples interventions quotidiennes du service technique.

Alain CHAUFFIER indique qu'il sera plus facile de former l'agent lorsqu'il sera stagiaire du service public. La collectivité n'a pas la possibilité de proposer des formations aux agents en intérim.

Ont voté pour la création de poste au 1^{er} janvier 2009 : 13
Contre : 10

A l'issue des échanges qu'Alain THUILLIER a eu avec les agents techniques lors de la visite des ateliers proposée aux membres du conseil Municipal membres des commissions « travaux » et « personnel », il propose d'animer une action de sensibilisation à la sécurité. Il demande aussi qu'un référent "sécurité" hiérarchique soit désigné afin que les agents puissent l'identifier clairement.

QUESTIONS DIVERSES

- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE LIVRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le changement des programmes scolaires nécessite le renouvellement de 28 manuels de lecture CP (+ 2 cahiers exercices) et 28 manuels de lecture CE1(+ 1 cahier exercices), le tout pour un montant de 1 100 €.

Une subvention exceptionnelle est demandée par l'école élémentaire pour couvrir ces besoins.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- MISE A DISPOSITION DE VEHICULES FINANCES PAR LA PUBLICITE

La société INFOCOM propose de mettre gratuitement à disposition un véhicule. Cette mise à disposition pour une durée de 2 ans, pourrait être financée par les annonceurs locaux contactés par l'entreprise.

Céline VALEZE soulève le problème suivant : Il est nécessaire d'avoir au moins 49% de publicité pour que ce projet aboutisse. Or si ces 49% sont atteints et qu'il reste de la place pour de nouvelles publicités, la société INFOCOM propose des emplacements aux commerçants, artisans ... extérieurs à Frontenay Rohan-Rohan, ce qui peut porter préjudice à nos commerçants, artisans locaux. Il est donc préférable d'interroger cette société dans un 1er temps pour connaître le pourcentage d'annonceurs locaux intéressés.

Une demande d'information complémentaire sera faite auprès de l'entreprise. Le Conseil Municipal délibérera lorsque la réponse à ses questions aura été transmise par écrit par INFOCOM.

INFORMATIONS

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se rendre disponibles le 3 décembre prochain afin de tenir les bureaux de vote des élections prud'homales.

Se sont proposés :

- Brigitte COMPETISSA
- Philippe REY
- Marylène CLEMENT
- Marie-Luce BESSONNET
- Alain CHAUFFIER
- Thierry ALLEAU
- Joël GERMAIN
- Laurent COCHELIN

Elle annonce au Conseil Municipal la tenue d'une réunion informelle le 18 décembre 2008. Cette réunion qui ne sera pas publique, sera l'occasion d'échanges de vues sur les projets et sur l'exercice comptable en cours.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

*Du rendez-vous avec les services de la CAN pour la mise en place des points de rapprochement des poubelles.

* des travaux du collège qui dureront 2 ans

*d'une demande émanant d'un habitant du quartier de la Clielle pour la mise en place d'une signalisation horizontale permettant de matérialiser une bande réservée aux piétons et aux cyclistes.

*des sinistres sur le Pont du Gué et sur le muret de la salle omnisport. Les réparations seront prises en charge par leurs auteurs.

*du vandalisme sur l'armoire vitrée du cimetière

* de la nécessité de prendre un arrêté pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique

*de l'exposition actuelle sur la première guerre mondiale présentée par Fabien COCHELIN à l'espace culturel de la Tour du Prince

* de la lecture publique proposée sur le thème de la guerre 14-18 à la Tour du Prince le 14 novembre à 20 H 30

* d'un projet d'exposition sur Jean JAURES qui pourrait être initié avec les services de la lecture publique de la CAN en 2009.

* de l'arrêté du Préfet nommant Monsieur Marc FOUBERT, Maire honoraire.

* de la réunion de l'ADMR qui a eu lieu le 12 novembre 2008.

* de l'invitation de tous les membres du Conseil Municipal à une réunion le 26 novembre à 20 H 30 au centre de secours de la Courance à LAGORRE.

* de l'avancement du dossier de la station d'épuration de la CAN à LA VERGNEE et d'un projet d'installation de 5 zones Eoliennes sur le territoire de la CAN.

* de l'existence d'une charte pour la sauvegarde des chauve-souris.

* d'un courrier de l'U.D.A.F demandant de proposer des personnes pour l'attribution de médailles de la famille Française.

* de la possibilité pour la commune de bénéficier des prix obtenus par la CAN auprès l'opérateur de téléphonie ILIADE. La commission information communication se chargera d'étudier ce dossier.

* d'une réunion d'information pour les membres du CCAS le 24 novembre à MAZIERES EN GATINE.

*de l'organisation du goûter des Aînés le 30 novembre prochain. Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Claude POUPINOT, Joël GERMAIN et Laurent COCHELIN aideront à l'organisation de ce goûter.

* de la tenue d'une exposition d'ASSOLMA du 21 au 29 novembre 2008 à la Tour du Prince de FRONTENAY ainsi qu'à BESSINES.

* de la Fête du Frêne Tétard à AMURE le 22 novembre 2008.

* d'un courrier des associations complémentaires du service public de l'éducation sur la diminution des aides de l'état avec effet rétroactif sur l'année 2008 et de ses conséquences sur le service public. Une motion pourra être proposée au prochain Conseil Municipal à ce sujet.

* d'un courrier du pharmacien sur le stationnement aux abords de son officine.

*de la mise en place des restrictions de circulation sur la rue de la croix blanche : les réactions sont positives, mais se posent les problèmes de stationnement rue des moulins, de l'aménagement du parking de la Tour du Prince par temps de pluie, du passage rue de la Garenne.

* de la vitesse excessive rue de la Garenne.

* de l'utilisation de l'eau d'une borne incendie par un particulier.

* des réparations au frais de l'entreprise du plancher de la classe modulable de l'école élémentaire.

Laurent COCHELIN évoque les manifestations du Téléthon qui auront lieu les 5 et 6 décembre 2008.

Il informe également le Conseil municipal des permanences prévues dans les écoles élémentaires et le collège pour l'inscription des jeunes en classe de CM2 et 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} le 14 novembre. Claude POUPINOT recueillera les inscriptions à l'école élémentaire LA FONTAINE, Marie-Luce BESSONNET et Laurent COCHELIN au collège et Alain LOIRAT à l'école privée SAINTE JEANNE D'ARC.

Alain CHAUFFIER, accompagné de Anaïs HORAU, a fait une information sur le CNAS à l'ensemble du personnel communal.

Il présentera lors d'une prochaine réunion de la commission scolaire les demandes des écoles pour examen.

Il informe de l'état de réalisation de l'agenda 2009. Celui-ci sera distribué par les agents de l'AIMM comme les années précédentes.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés par les services techniques de la Commune :

- travaux à l'école maternelle pendant les congés scolaires de Toussaint
- travaux d'arrachage de haie à la gendarmerie
- arrachage des arbres sur la terre plein rue du stade au niveau du futur rond point et évacuation
- travaux au centre de loisirs
- préparation pour pose de panneaux de signalisation verticale dans plusieurs secteurs de la Commune
- travaux place de l'église
- travaux sur arrêt de bus à Faugerit
- remplacement de buses sur le chemin de Cottereau et route des granges
- préparation pose de barrières devant la pharmacie et la boulangerie rue Giannesini
- préparation illuminations de Noël

Thierry ALLEAU signale qu'un camion a perdu de la terre au niveau de la jonction rue du stade – rue Giannesini

Céline VALEZE déplore le problème de circulation sur la rue Migault

Marylène CLEMENT signale l'existence d'un trou noir rue des Imonets

Laurent VINCELOT informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une nouvelle activité sportive d'initiation à la gymnastique pour 15 enfants le mercredi après-midi à la salle de sports.

Claude POUPINOT informe le Conseil Municipal que la haie d'un particulier non taillée représente un danger pour la circulation.

Yannick AUTIN a remarqué la vétusté de certaines lampes d'éclairage public. L'intervention d'INEO est en cours.

Philippe REY informe le Conseil Municipal du décès brutal de Mickaël, son ami allemand, que le Conseil Municipal a rencontré à Frontenay Rohan-Rohan lors des contacts pris pour un éventuel jumelage.

Il évoque les fréquents dépassements de vitesse des véhicules dans la zone de la Clielle.

La Commission économique souhaite un redémarrage de l'activité de l'association des artisans et commerçants.

L'IFSAC effectuera une étude avec ses étudiants pour la création d'un marché à Frontenay Rohan-Rohan.

La séance se termine à minuit.